

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST QUENTIN - 0202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/07/2024 - 2709 - 2004 B 50045 - 477 573 224 - A.V.S. RECYCLAGE
DIFFUSION

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

**Comptes
Annuels**

Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023



ATTESTATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 952 724,56 €
- Chiffre d'affaires	5 970 192,99 €
- Résultat net comptable	372 852,55 €

Fait à Soissons,
Le 07/03/2024.

LANOISELLE WILFRID,
Expert-comptable.

BILAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeur au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 300	3 300		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	821	821		
Autres immobilisations corporelles	153 561	59 621	93 940	63 437
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				29 756
TOTAL (I)	157 681	63 742	93 940	93 193
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	43 169		43 169	3 235
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	1 222 284		1 222 284	1 091 133
Clients douteux, litigieux (3)	62 814	52 345	10 469	10 469
Clients Factures à établir (3)				15 432
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	160 929		160 929	17 883
Autres créances (3)	4 805		4 805	
Groupe et associés (3)				
Débiteurs divers (3)				28 552
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	416 446		416 446	1 025 359
Charges constatées d'avance (3)	683		683	
TOTAL (II)	1 911 130	52 345	1 858 785	2 192 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	2 068 811	116 087	1 952 725	2 285 257
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



PASSIF		Valeur au 31/12/23	Valeur au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
dont versé :	7 600	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		760	760
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		755 191	178 987
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		372 853	796 203
SITUATION NETTE		1 136 403	983 551
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		1 136 403	983 551
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (I) Bis			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Groupe et associés		179 976	184 760
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs		554 197	974 767
Fournisseurs, factures non parvenues		8 932	19 162
Dettes fiscales et sociales		69 038	118 629
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes		4 179	4 388
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		816 321	1 301 706
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 952 725	2 285 257
(1) Dont à plus d'un an			
(1) Dont à moins d'un an		816 321	1 301 706
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 902 144	11 596 761	-5 694 617	-49
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de biens				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de services	68 049	1 312	66 736	
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de travaux				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	5 970 193	11 598 073	-5 627 880	-49
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 910	717	1 193	167
Autres produits	4	5	-2	-35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 972 106	11 598 795	-5 626 689	-49
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	4 898 522	9 765 229	-4 866 708	-50
Variation de stocks	-39 934	26 909	-66 842	-248
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	378 367	547 975	-169 608	-31
Impôts, taxes et versements assimilés	3 998	3 689	309	8
Salaires et traitements	157 198	114 382	42 816	37
Charges sociales	57 189	44 671	12 518	28
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 535	17 657	4 878	28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		52 345	-52 345	-100
Dotations aux provisions				
Autres charges	3	33	-29	-90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 477 877	10 572 889	-5 095 012	-48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	494 229	1 025 906	-531 677	-52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 476		1 476	
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 476		1 476	
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 259	5 879	-4 620	-79
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 259	5 879	-4 620	-79
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	217	-5 879	6 095	104
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	494 446	1 020 028	-525 582	-52
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		36 510	-36 510	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		36 510	-36 510	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	20		20	
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	20		20	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20	36 510	-36 530	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	121 573	260 334	-138 761	-53
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 973 582	11 635 305	-5 661 723	-49
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 600 729	10 839 102	-5 238 372	-48
Bénéfice ou Perte	372 853	796 203	-423 351	-53

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSIONNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-20
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	121 573
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 973 582
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 600 729
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	372 853
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	1 910
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PAS JANVIER 2023 MAJORATION		20	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3					
INCURP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	3 300	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	Dont Composants		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		M3		KS	821	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 656	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	72 603	KZ		LA	48 025		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 264	LC		LD	5 013		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	101 344	LO		LP	53 038			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	29 756	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	29 756	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	134 399	ØH		ØJ	53 038				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
						2		3		4			
INCURP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW	3 300		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	821	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	7 656	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	120 628	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	25 277	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	154 381	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	29 756	2F		2G			
TOTAL IV				13		NJ	29 756	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	29 756	ØL	157 681	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 300	PF		PG		PH	3 300		
TOTAL I		RK	3 300	RM		RN		RO	3 300		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	821	QA		QB		QC	821		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 721	QE	499	QF		QG	6 220		
	Matériel de transport	QH	16 848	QI	19 520	QJ		QK	36 367		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 517	QM	2 516	QN		QO	17 034		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	37 907	QV	22 535	QW		QX	60 442		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	41 207	ØP	22 535	ØQ		ØR	63 742		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement		M9		N2		N4		N5			
Fonds commercial		RP		RR		RT		RU			
Autres immobilisations incorporelles		N7		P6		P8		P9			
TOTAL I		RW		RY		SB		SC			
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R4		R5			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		S2		S3			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5		S6		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T7		T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1		U3		U5		U6			
	Matériel de transport	U8		V1		V3		V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		W1		W2			
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W8		W9			
TOTAL II		X2		X4		X6		X7			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM					
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS		NT			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)			
								NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	52 345	6U		6V		6W	52 345	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	52 345	TY		TZ		UA	52 345	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	52 345	UB		UC		UD	52 345	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	62 814	62 814				
	Autres créances clients				UX	1 222 284	1 222 284				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	138 763	138 763			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	989	989			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	21 177	21 177			
		Divers				VP					
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 805	4 805				
	Charges constatées d'avance				VS	683	683				
TOTAUX				VT	1 451 514	VU	1 451 514	VV			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	563 128		563 128						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 703		10 703						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 390		16 390						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	41 173		41 173					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	772		772					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	179 976		179 976						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 179		4 179						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	816 321	VZ	816 321						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSI

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)ET ☐Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	372 853
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WE	8 845
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WG	
	Amendes et pénalités				WH	20
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				WI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)				WJ	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	
Régimes particuliers / impositions entrées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)				SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I					503 291	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes particuliers / impositions entrées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales *					
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)				K9	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)				L2	
S.I.I.C. (art. 208C)				K3		
J.E.I. (art.44 sexies A)				L5		
ZFU-TE (art. 44 octies A)				ØV		
Zone de restructuration de la défense (44 septies bis)				PA		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				IF		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)				XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)				PP		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)				PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				YD	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)				YE	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)				YI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				YL		
Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
TOTAL II						
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) 503 291		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				déficit (II moins I)		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				503 291		

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	15 239
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	796 203				ZD	796 203			
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE				
							ZF				
	TOTAL I	ØF	796 203				ZH	796 203			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ALIÉNÉS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT	3 188		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	11 964	)	XQ	11 964		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	16 121		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	347 095		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	378 367		
	- CFE, CVAE							YW	1 988		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	2 010		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	3 998		
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 161 912		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 014 107		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	147 098		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Entre A et B, la plus-value nette à long terme (total de la ligne 20 de la colonne ⑧)					
	Entre B et C, la plus-value nette à long terme (total de la ligne 20 de la colonne ⑧)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			
	Entre C et D, la plus-value nette à long terme (total de la ligne 20 de la colonne ⑧)			(C)			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à FIS
② Entreprises soumises à FIR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise :	SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *																		
Exercice ouvert le :	01/01/2023		et clos le :		31/12/2023		Durée en nombre de mois		1 2																				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectif moyen du personnel * :								YP	4																				
Dont apprentis								YF	1																				
Dont handicapés								YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	5 970 193																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT																					
TOTAL 1								OX	5 970 193																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	4																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																					
Subventions d'exploitation reçues								OF																					
Variation positive des stocks								OD	39 934																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																					
TOTAL 2								OM	39 937																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats								ON	4 909 367																				
Variation négative des stocks								OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	360 118																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	3																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY																					
TOTAL 3								OJ	5 269 488																				
IV - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	740 642																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	740 642																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	5 970 193		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX																					
Période de référence								GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation								HR			/			/															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																													

A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher,
02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 372 852.55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 372 852.55 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 128 043.13 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
571 429.00 euros, soit 751.88 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 571 429.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
586 000.00 euros, soit 771.05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 586 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
220 000.00 euros, soit 289.47 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000.00 euros

Certifié conforme
Le Président



A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher,
02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur Patrice HOUSSET, associé unique et Président de la société A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 5 970 192.99 euros contre 11 598 073.33 euros au titre de l'exercice précédent. L'exercice se traduit par un bénéfice de 372 852.55 euros contre un bénéfice de 796 203.42 euros au titre de l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Poursuite de l'activité dans les mêmes conditions d'exploitation.

T:4

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 970 192.99 euros contre 11 598 073.33 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -48.52%

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 913.13 euros contre 721.92 euros pour l'exercice précédent

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 858 587.80 euros contre 9 792 137.73 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 378 367.17 euros contre 547 975.03 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30.95%

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 997.62 euros contre 3 688.93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8.37%

Le montant des traitements et salaires s'élève à 157 197.93 euros contre 114 381.70 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 37.43%

Le montant des charges sociales s'élève à 57 188.52 euros contre 44 670.78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28.02%

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnes contre 2 personnes à la clôture de l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 22 534.76 euros contre 17 657.03 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27.62%

Le montant des autres charges s'élève à 3.40 euros contre 32.80 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -89.63%

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 477 877.20 euros contre 10 572 889.00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48.19%

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 494 228.92 euros contre 1 025 906.25 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -51.83%

T.H

Compte tenu d'un résultat financier de 216.63 euros (-5 878.52 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 494 445.55 euros contre 1 020 027.73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51.53%

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 121 573.00 euros contre 260 334.00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 372 852.55 euros contre un bénéfice de 796 203.42 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -53.17%

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 952 724.56 euros contre 2 285 256.58 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14.55%

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 372 852.55 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	372 852.55 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 128 043.13 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 136 403.13 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

571 429.00 euros, soit 751.88 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 571 429.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

586 000.00 euros, soit 771.05 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 586 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

220 000.00 euros, soit 289.47 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000.00 euros

PH

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- la convention conclue entre la Société et son Président associé unique au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Patrice HOUSSET a mis à la disposition de la société des fonds sous forme d'avance en compte courant. Au 31 décembre 2023, le compte présente un solde créditeur de 179 975.78 euros.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Fait à BARISIS
Le 15 mai 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a horizontal line extending to the right.

1

1

1